



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

**DELIBERATION N° 2025-02/09**

Nombre de conseillers	<b>L'an deux mille vingt cinq</b>
en exercice :	<b>29</b>
présents :	<b>20</b>
votants :	<b>24</b>
pour :	<b>24</b>
contre :	<b>0</b>
abstention :	<b>0</b>

**le 24 février à 19 heures**  
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2025

**PRESENTS :**  
Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,  
DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND  
Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS  
Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, DEMOULIN  
Christophe, BOTTERO Emilie, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, PEREZ  
Serge.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme COLETTA Eliane.  
Mme BAYLE Magali donne procuration à M. FABRE Claude.  
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.  
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. Jean-Jacques COULOMB.

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

M. DEGIOANNI Jean-Marie.  
M. CORNU Jérôme.  
M. FILLAT Éric.  
M. GEORGES Philippe.  
Mme COLLOMBON Danièle.

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
L'ASSOCIATION « AURIOL EN SOL » EN VUE DE L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL**

Depuis plusieurs années, l'association « Auriol en Sol » organise des festivals de musique classique.

L'association propose à la commune l'organisation d'une journée de concert le 16 mai 2025.

Une représentation à destination d'une centaine d'élèves de l'école Paul Cézanne serait offerte le matin par l'association et un concert serait organisé le soir.

A cet effet, la commune propose de mettre à disposition gratuitement les salles de la Maison du Peuple pour ces événements.

Par ailleurs, une exposition artistique gratuite sera proposée aux administrés durant toute la journée dans l'annexe de la Maison du Peuple.

**Considérant** qu'il convient d'encadrer un tel partenariat via la signature d'une convention ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

**Article 1 :**

D'approuver la manifestation et la mise à disposition gratuite des salles de la Maison du Peuple.

**Article 2 :**

D'approuver le projet de convention porté en annexe de la présente délibération.

**Article 3 :**

D'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe et tous documents inhérents à cette affaire.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour Copie Conforme

Le Maire

  
**Jean-Jacques COULOMB**

Le Secrétaire

  
**Claude FABRE**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Var le  
et publication ou notification du